

ETAT RECAPITULATIF HEBERGEMENTS HOTELLERIE DE PLEIN AIR

TAXE DE SEJOUR – 2ème SEMESTRE 2023



- Document à renvoyer complété et signé, sans règlement, avant le 15/01/2024, accompagné de la copie du registre de l'hébergeur pour le semestre.

A :

Office de Tourisme Intercommunal du Limouxin
Service Taxe de Séjour – 7 avenue du Pont de France, 11 300 LIMOUX
ou par mail : taxedesejour@cc-limouxin.fr

Je soussigné(e),

Prénom Nom.....

Adresse

Nom de l'hébergement

Adresse de l'hébergement (si différente)

Téléphone Portable

Mail

Capacité totale d'accueil Nombre de chambre

Nature et classement de l'hébergement

Forme juridique Numéro SIRET

Tarif taxe de séjour à la nuitée : **Non classés : 0,22€ ;**

Classé : 1 et 2 étoiles : 0,55€ ; 3 et 4 étoiles : 0,55€ ;

Aire de camping-car payante : 0,55 €

(tarif applicable en vertu du barème défini par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2019)

Si vous n'avez pas accueilli de clients, vous n'aurez rien à reverser à la Communauté de communes du Limouxin mais une déclaration à 0 euros est indispensable.

Mois	Type de réservation	Nombre de nuits	Nombre de Personnes exonérées* (* M ; F ; S)	Nombre de personnes as-sujetties	Nombre de nuitées	Total à collecter
Juillet	Directe :					
	Plateforme(s) :					
Août	Directe :					
	Plateforme(s) :					
Septembre	Directe :					
	Plateforme(s) :					
Octobre	Directe :					
	Plateforme(s) :					
Novembre	Directe :					
	Plateforme(s) :					
Décembre	Directe :					
	Plateforme(s) :					
TOTAL	Directe :					
	Plateforme(s) :					

Gagnez du temps !

Réalisez votre déclaration sur la plateforme de télédéclaration :

<http://cclimouxints.consonanceweb.fr>

muni de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été communiqués.

Fait le : à Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cet état.